

ZONES HUMIDES ET AGRICULTURE

LE MARIAGE IMPOSSIBLE ?

Depuis 2011, 18 actions des Chambres d'agriculture ont été labellisées par le Ministère en Charge de l'Ecologie et l'APCA pour leur ambition agricole et écologique en zones humides. Ces actions d'envergures différentes sont aussi bien menées à l'échelle du bassin versant, du département, de la région, en fonction des enjeux identifiés. Elles concernent 2 500 éleveurs et agriculteurs et une surface de 100 000 ha.

4

Il est possible de concilier l'activité agricole et la gestion des zones humides, ont convenu les Chambres d'agriculture et le ministère de l'Ecologie à l'occasion d'un colloque réuni le 4 avril 2014 à Paris à l'occasion des journées mondiales pour les zones humides. Ces journées sont cette année encore une réussite : 480 manifestations ont été comptabilisées sur l'ensemble du territoire métropolitain et Outre-mer, et parmi elles 125 se sont déroulées en milieu agricole ! Cet excellent chiffre témoigne de l'engagement de toutes et tous dans les territoires pour la valorisation durable de ces milieux.

Pour ce colloque, on a fait la part belle aux démarches des Chambres d'agriculture en Zone Humide. Au travers d'une journée dont le thème était : «zones humides et agricultures : les défis de demain, nos actions de terrain», de nombreux intervenants se sont succédés à la tribune, parmi lesquels Luc Servant (président de la Chambre d'agriculture de Poitou-Charentes et élu référent sur les questions «eau» à l'APCA), José Ruiz (sous-directeur des espaces naturels au ministère de l'Ecologie) mais aussi de nombreux conseillers en agronomie, en élevage, en environnement, venus porter le témoignage du terrain.

Dans le cadre de la convention sur les zones humides signée entre le ministère de l'Ecologie et l'APCA en 2011, dix-huit programmes ont été identifiés. Ces programmes visent à valoriser le travail accompli localement par les agriculteurs situés dans des milieux sensibles avec leurs différents partenaires (agences de

l'eau, collectivités, ligue pour la protection des oiseaux, etc.), et prouver que l'activité agricole n'est pas incompatible avec la préservation des zones humides. Aussi cette activité agricole ne saurait être durable que si l'on réussit à relever les quatre défis majeurs qui se présentent aux agriculteurs qui exploitent ces milieux sensibles : mieux rémunérer les agriculteurs pour leur travail, créer de la valeur ajoutée pour les produits, entretenir et créer du paysage et de la biodiversité, transmettre les savoirs et savoir-faire spécifiques liés à ces milieux.

Ces démarches sont toutes présentées dans un document publié par les Chambres d'agriculture à cette occasion : «Concilier agriculture et zones humides» (voir brochure page 5).

480

manifestations de sensibilisation à la préservation des zones humides dont 125 en milieu agricole

18

programmes de valorisation du travail accompli localement par les agriculteurs situés dans des milieux sensibles avec leurs différents partenaires.



Les 18 programmes en zones humides concernent 2 500 éleveurs et agriculteurs sur une surface de 100 000 ha.

© smby-bate de somme

L'ÉLEVAGE EST LA PRINCIPALE ACTIVITÉ QUI PERMET DE CONSERVER LES MILIEUX HUMIDES OUVERTS.

© Chambre d'agriculture de l'Indre



Luc SERVANT

Président de la Chambre Régionale d'agriculture Poitou-Charentes



« LES CHAMBRES D'AGRICULTURE DÉFENDENT LA PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES PAR UNE UTILISATION AGRICOLE DURABLE ET PERFORMANTE DE CES MILIEUX QUI PERMET, TOUS LES JOURS, DE LUTTER CONTRE L'ABANDON DES TERRES, LEUR ENFRICHEMENT ET QUI PRÉSERVE LEURS FONCTIONNALITÉS. »

Qu'es-ce qu'une zone humide ?

Les zones humides, localisées à l'interface des milieux terrestre et aquatique, se caractérisent par la présence d'eau, en surface ou dans le sol, ainsi que par des espèces végétales remarquables. La variété et la spécificité de la flore et de la faune contribuent à la richesse de la biodiversité. Les zones humides permettent d'épurer les eaux, de réguler les crues et de soutenir les étiages. Au-delà de leur rôle écologique, elles présentent des intérêts sociaux et économiques. Différents usages et activités s'y exercent, comme la chasse, la pisciculture ou encore le tourisme. L'élevage est la principale activité qui permet de conserver ces milieux ouverts.

JOSÉ RUIZ

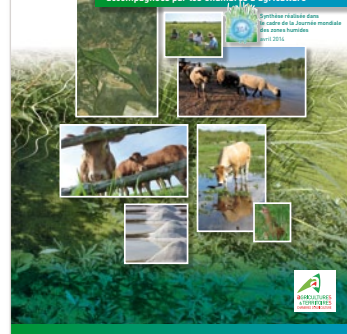
Sous-directeur des espaces naturels au Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie

« CES PROGRAMMES NOUS MONTRENT QU'IL EST POSSIBLE DE CONCILIER L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET LA GESTION DES ZONES HUMIDES. »

LES ENJEUX CONCERNANT LES ZONES HUMIDES SONT AUJOURD'HUI PARTAGÉS PAR TOUS, D'AILLEURS, PROGRESSIVEMENT, CES MILIEUX SE PORTENT MIEUX. »

Concilier agriculture et zones humides

18 actions territoriales de développement agricole accompagnées par les Chambres d'agriculture



La nouvelle brochure des Chambres d'agriculture, « Concilier agriculture et zones humides », décrit les outils qu'utilisent les Chambres d'agriculture et leurs partenaires pour se saisir de l'enjeu ainsi que les démarches locales menées avec les parties prenantes des territoires. La brochure s'appuie sur les démarches locales labellisées par le Ministère du Développement durable, les Agences de l'Eau et l'APCA ces trois dernières années dans le cadre de la convention « agriculture et zones humides » co-présidée par le Ministère du Développement durable et l'APCA.

Visualisez cette brochure sur le portail internet des Chambres d'agriculture.

Pour accéder au dossier Zones Humides Terres d'agriculture publié dans la revue Chambres d'agriculture d'avril 2013 : <http://www.chambres-agriculture.fr/outils-et-modules/actualites/article/zones-humides-terres-dagric/>

